



## Soucis avec pôle emploi erreur de leur part.

Par **vidou76**, le **19/07/2011** à **09:01**

Bonjour,

J e vais vous expliquer mon cas, j'ai signé un afpr avec une société du 11/04/11 au 07/07/11, j'ai donc signé cette afpr avec pole emploi et mon entreprise, hors mes assedic devait arriver a terme le 01/07/11 donc la dernière semaine je ne devais pas être payé ce que je savais déjà. Ce week end je regarde si j'ai perçu mes allocations et la je m'apercoi que j'ai que la moitié, donc je regarde sur mes assedic ce qu'il en est, de la je m'apercoi que mes assedic sont payés que jusqu'au 14juin. Je contacte donc mon agence pole emploi qui me dit qu'effectivement mes assédic ce terminait le 14juin, hors moi j'ai un contrat et une feuille de pole emploi qui stipule que je serait indemnisé jusqu'au 1 juillet.

J'ai donc été à mon pole emploi qui refuse de me payer entre le 14juin et le 1 juillet et qui me dit que l'erreur est humaines et qu'ils sont 3 à avoir fait la meme erreur au niveau de ma date de fin d'indémnisation.

En gros du 14 juin au 7 juillet je n'ai été payé par aucune structure alors que la faute n'est en aucun cas de moi, comment puis je avoir recours et gain de cause? J'ai en ma possession le contrat de travail et une feuille des assédic me fournissant les informations de mon entretien au cours duquel j'ai signé mon afpr et ou c'est écrit que je ne serez indemnisé que jusqu'au 01/07/2011.

Si vous avez la solution merci.

Par **pat76**, le **19/07/2011** à **14:26**

Bonjour

Suite à un différend avec les services de l'Assedic et malgré vos démarches auprès de cet organisme, vous n'arrivez pas à régler le problème qui vous oppose avec ce groupe. Vous avez désormais la possibilité de saisir le médiateur des Assedic, ainsi un examen de votre réclamation sera effectué.

Voici donc les étapes à suivre.

Pièces Justificatives

Étapes de réalisation

1. Commencez par réunir toutes les pièces justificatives qui seront utiles pour appuyer votre dépôt de réclamation.

Écrivez ensuite un courrier. Dans ce courrier, rappelez vos identifiants Assedic, votre nom, votre prénom et votre adresse complète.

2. Continuez ensuite à lui détailler de façon correcte et rédactionnelle (décrivez le problème, le pourquoi et ensuite votre thèse, précisez aussi ensuite la réponse fournie par l'organisme Assedic), le problème qui vous invite à le contacter.

3. N'hésitez pas à donner les moindres détails et à lui joindre toutes les pièces justificatives qui pourront apporter une satisfaction à l'examen de votre dossier.

4. Maintenant, que votre dossier est complet, vous pouvez l'envoyer au médiateur pour qu'il examine dans un premier temps le sujet de votre réclamation.

5. Ce dossier est à envoyer à l'adresse suivante :

Le médiateur Pôle emploi, Direction Générale  
1 avenue du Docteur Gley  
75987 Paris Cedex 20

6. Ou par adresse électronique à l'adresse suivante : [mediateur.national@pole-emploi.fr](mailto:mediateur.national@pole-emploi.fr)

7. A réception, le médiateur analysera votre requête et tentera de donner la meilleure des réponses. Attention, en saisissant le médiateur ne vous dites pas que vous allez obtenir obligatoirement satisfaction de votre réclamation. Il est possible que sa réponse soit positive comme négative.

8. Suite à l'examen de votre dossier, ce dernier déposera une réclamation auprès des Assedic qui vous gère dans le cas où il estime que votre réclamation est justifiable.

Dans le cas contraire, il vous présentera les détails du refus de votre requête

Bon courage